

République Française  
Département Cher  
**CHASSY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
2025_19

L'an 2025 et le 31 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2025

**Présents** : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : JARRET Jeanine, Mme MICHAUD Jacqueline adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, Mr OUZE Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

**Absents excusés** : CHARRUE Bernadette

**Absents non excusés** : Mr DEVOUCOUX Paul-Edouard

**Pouvoirs** : CHARRUE Bernadette à Mme MICHAUD Jacqueline

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme MICHAUD Jacqueline

Date de la convocation
26/03/2025

### 2025\_19 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Date d'affichage
26/03/2025

Conformément au projet de budget présenté en Commission Finances du 27 mars 2022, M. le Maire présente l'élaboration définitive du budget pour l'année 2025.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022\_éé en date du 12/10/2022 instaurant la mise en place de la nomenclature M57 à la Communes de CHASSY au 01/01/2023,

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Adopte le budget primitif 2025 du budget « Principal » en équilibre réel et sincère par nature et par fonction et arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 387 282.25€

Recettes : 387 282.25€

#### INVESTISSEMENT

Dépense : 133 009.33€

Recettes : 133 009.33€

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/04/2024  
Le Maire  
David SOUCHET



La secrétaire,  
Jacqueline MICHAUD

